

4 may 1626 .

n^o 19

Le Duc de Neuchâmois et de
Rethellois, Par la grace de Dieu Prince
du St. Empire, Souverain d'Ardenne.



Chers & bien aimés, Nous avons eue vous de vous donner
adieu de l'Instance qui nous a esté faite au nom de l'Infante
du pays bas par son Ambassadeur Resident en cette Court
sur le sujet de quelque faulx monopole qui ont travaillé
sous le nom du Roy d'Espagne son Neveu qui se peruen
actuelle dans nos Souverainetés, Lesquels son Act. de l'ordonne
pourront se voir par saignie par ses officiers aux lieux ou
Il pourront estre pris dans l'estendue de leurs Souverainetés
par lesdits par lesdits officiers pris congnissance du fait par les
leurs propres lieux par lesdits a ce qu'il y a prompt Justice y sera
esté fait sans y user d'aucun forme qui leur pourroient
donner occasion. Et si suader par rendre inutile la requeste Elle
est faite par nous ayant les Ambassadeurs assurez de la part
de l'Act. de l'ordonne de l'ordonne en parlant par l'Act. de l'ordonne
libre a nos officiers dans l'estendue de ses Etats, Et par
que nous avons donne cette Instance raisonnable. Et ce que
elle regard. principalement le but de la Justice, Et de l'ordonne
suz voulu se faire qui par l'ordonne est aussi de la part
de l'ordonne dans nos Souverainetés a ce que l'ordonne de l'ordonne
esté a ce faire la main par rapporte a qui l'ordonne de l'ordonne
l'autorité de vos Juges, Et instans cette l'ordonne a nous
fin, nous prions Dieu que l'ordonne ait Chers & bien aimés
de l'ordonne de l'ordonne, Escriit a Paris le 11^e jour
de May 1626.

110

Charles
Dussosc